

Plan local d'urbanisme intercommunal

Haute-Normandie
7 mai 2015

Guennoé POIX

**Ministère du Logement de
l'Égalité des territoires et de la
Ruralité**



MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Introduction : urbanisme et intercommunalité

- 1** Enjeux et intérêts des PLUi
- 2** Etat des lieux des PLUi : bilan et perspectives
- 3** L'action du Club PLUi

Consolidation de territoires larges prenant en compte à une échelle qui fait sens les problématiques d'aménagement opérationnel

INTERCOMMUNALITE

En 1966 l'État crée les premières communautés urbaines. 1967 : LOF, création du POS

La loi du 7 janvier 1983 fait du maire, l'acteur principal de l'aménagement du territoire communal et de la règle urbaine

La loi du 6 février 1992 d'administration territoriale de la République crée les communautés de communes et d'agglomération



URBANISME

En 1966 : seules les CU sont compétentes en matière de PLU

le socle de l'urbanisme correspond et s'arrête aux limites de chaque pièce d'un **puzzle constitué des 36 000 communes**

La loi de 1992 introduit véritablement mais sans le dire encore, l'ère de l'intercommunalité de projet

Consolidation de territoires larges prenant en compte à une échelle qui fait sens les problématiques d'aménagement opérationnel

INTERCOMMUNALITE

Loi dite Chevènement de juillet 1999 :
renforcement de l'intercommunalité quand
projet commun

Loi du 16 décembre 2010 portant réforme des
collectivités territoriales : SDCI, schéma de
mutualisation de services

2015, projet de loi NOTRe : plafond de 10 000 à
20 000 habitants pour une intercommunalité



URBANISME

Loi SRU 2000 : mise en œuvre de cette notion
de projet à travers la création du SCOT et du
PLU

Loi ENE, juillet 2010 : le PLUi est favorisé

Loi ALUR de 2014 : les CC et les CA
deviendront compétentes de droit en 2017 pour
réaliser un PLUi

Introduction : urbanisme et intercommunalité

- 1** Enjeux et intérêts des PLUi
- 2** Etat des lieux des PLUi : bilan et perspectives
- 3** L'action du Club PLUi

Qu'est ce qu'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ?

UN DOCUMENT D'URBANISME ET DE PLANIFICATION

- **Définit la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 10 à 15 ans à venir** : imaginer et construire l'avenir du territoire de manière collective « anticiper et ne pas subir »
- **Définit les règles d'urbanisme** : constructibilité des terrains, zones agricoles et naturelles, localisation des grands projets...

FAIRE DE L'AMENAGEMENT DE SON TERRITOIRE

- L'aménagement de l'espace consiste à **organiser**, voire **transformer l'espace** dans le but de **générer des effets positifs sur la société**. Cette volonté d'agir sur l'organisation de l'espace, de dessiner l'avenir du territoire en pensant l'espace de manière réfléchi et cohérente, constitue une intelligence territoriale nécessaire au développement et à la préservation de notre lieu de vie

Qu'est ce qu'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ?

EXEMPLE DES OBJECTIFS D'AMENAGEMENTS AFFICHES PAR L'INTERCOM DE LISIEUX

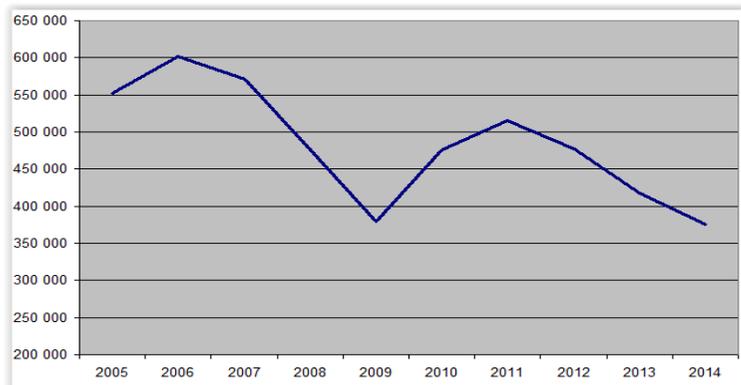
- Conforter le tissu économique et développer les potentiels du territoire ;
- Affirmer la place de l'agriculture dans l'économie locale et son rôle paysager ;
- Organiser le territoire communautaire pour lui permettre un développement dynamique et maîtrisé, garant d'une gestion économe de l'espace ;
- Anticiper les besoins en équipements, services et déplacements ;
- Préserver et valoriser les paysages et le cadre de vie ;
- Contribuer à réduire notre empreinte écologique

Qu'est ce qu'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ?

QUE CONTIENT-IL ?

- **Un rapport de présentation** : c'est le diagnostic du territoire qui permet de mettre en lumière des enjeux et avance des prévisions (évolutions démographiques, besoins en matière d'équipements,...)
- **Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)**. C'est le document clé du dispositif. Il va exposer la vision des élus pour l'avenir de leur territoire
- **Des Orientations d'Aménagement et de Programmation [OAP]** : pour maîtriser le développement des secteurs à enjeux. De nature variée, elles peuvent concerner l'aménagement de certains secteurs, des thèmes particuliers (paysage, etc.)
- **Un règlement écrit et graphique** : pour spatialiser le projet et encadrer le droit des sols. Le zonage identifie de grandes zones (urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières) qui peuvent elles-mêmes être divisées en sous-secteurs en fonction des spécificités. Le règlement écrit énonce pour chaque zone ou sous-secteur les modalités de constructions applicables aux terrains.

Le PLUi : une réponse à l'enjeu de construction de logements



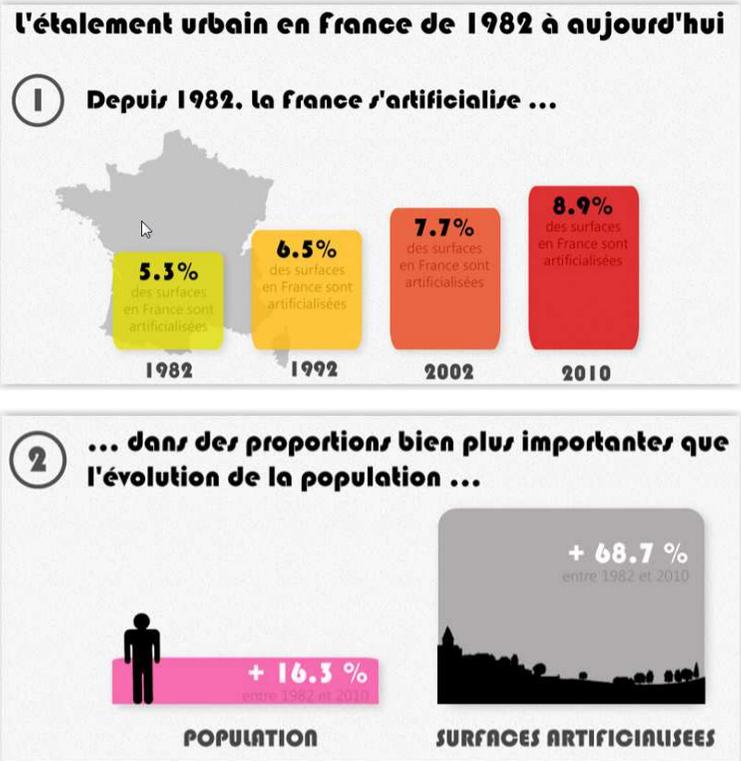
LE DÉFICIT EN LOGEMENTS

- Les besoins de construction de logements en France sont estimés aux alentours de 400 000 à 500 000 logements par an pendant 10 ans

INTÉRÊT DU PLUI

- Diversité dans le parcours résidentiel
- Lisibilité pour les aménageurs, pour les bailleurs... et pour l'élu
- Possibilité d'y intégrer le PLH
- Cohérence avec les autres politiques sectorielles (mobilités)

Le PLUi : une réponse à la consommation excessive des espaces



CONSTAT

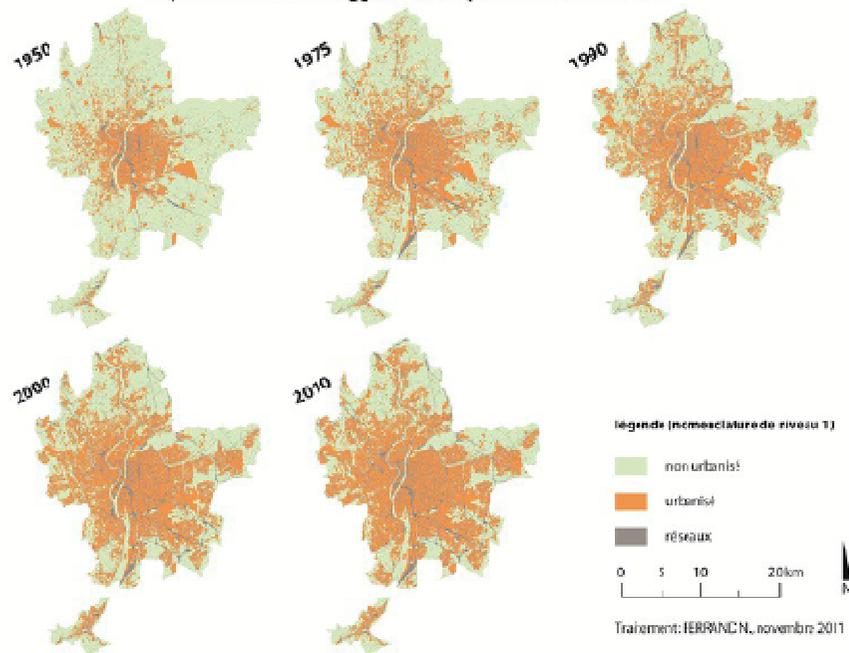
La périurbanisation et le grignotage des terres agricoles et naturelles :

- **Jusqu'au milieu des années 1970** : développement de la périphérie des villes « en tache d'huile » à partir de leur centre.
- **Entre 1975 et 1990** : développement de la périurbanisation : « mitage » des zones périphériques naturelles des agglomérations
- **Depuis 1999** : les villes-centres renaissent, mais la progression des couronnes périurbaines reste forte.

La consommation annuelle moyenne des terres agricoles sur la période 2000 à 2010 est de 28 900 ha (*source MLETR*)

Le PLUi : une réponse à la consommation excessive des espaces

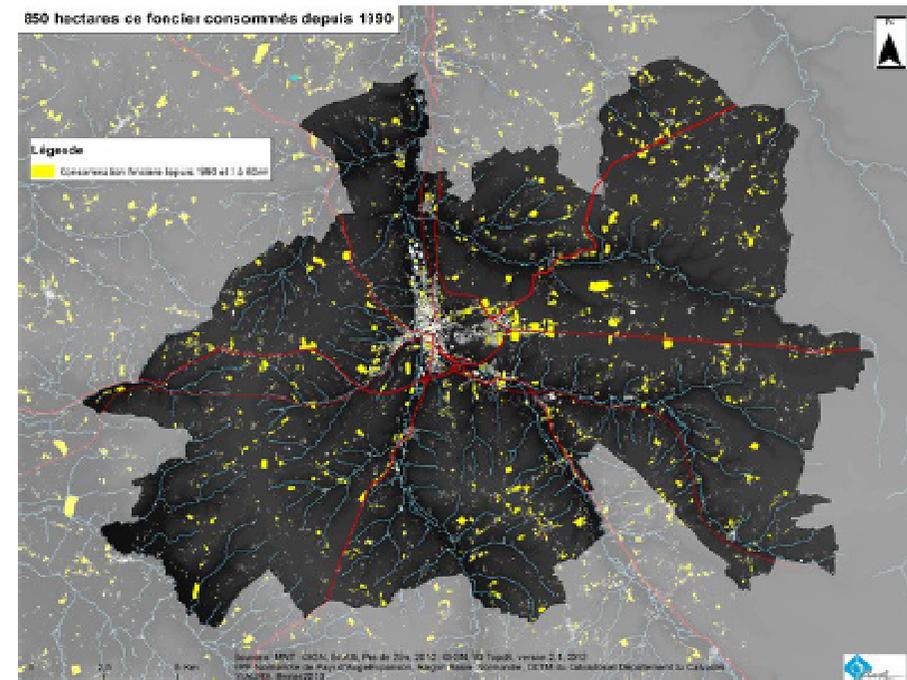
Expansion urbaine de l'agglomération lyonnaise de 1950 à 2010



Expansion urbaine de l'agglomération lyonnaise de 1950 à 2010

Source : Nicolas Ferrand, agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, 2011

850 hectares de foncier consommés depuis 1990



La consommation d'espaces sur la communauté de communes de Lisieux depuis 1990 - Source : Agence d'urbanisme de la région havraise

Le PLUi : une réponse à la consommation excessive des espaces



CONSEQUENCES

- **Environnementales** : augmentation des émissions de GES; perte de biodiversité, dégradation des paysages
- **Economiques** : coût d'infrastructures pour les collectivités; attractivité; conflits d'usage; augmentation des risques

INTÉRÊT DU PLUI

- **Optimisation du foncier** : renforcement de la complémentarité des communes : pôles urbains, pôles relais, pôles ruraux
- **Moyens pour le renouvellement urbain**

Le PLUi : vecteur du projet de territoire, du projet politique

LA VIE LOCALE S'AFFRANCHIT DES LIMITES COMMUNALES

- **Activités quotidiennes** : les activités commerciales et récréatives, les déplacements domicile-travail ou les parcours résidentiels sont autant d'éléments déployés à l'échelle intercommunale.
- **Le projet de territoire** : articulation des différentes politiques déployées au sein de l'intercommunalité : urbanisme, habitat, mobilité, environnement, paysage, activités économiques

DES MOYENS D'ACTION RENFORCÉS À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE

- **Mutualisation de l'ingénierie**
- **Renforcement de la solidarité entre communes**

Le PLUi : vecteur du projet de territoire, du projet politique

DES MÉCANISMES PRÉSERVANT LES INTÉRÊTS DES COMMUNES

- **Un transfert automatique sauf minorité de blocage**
- **Des plans de secteurs possibles** : OAP et règlement spécifiques
- **Des modalités de collaboration définies par une délibération** suite à une conférence intercommunale rassemblant les maires
- **Conférence intercommunale** avant l'approbation
- **possibilité pour une commune membre de donner un avis défavorable** sur les OAP et le du projet de PLUi arrêté

Zoom sur l'article 13 de la loi de simplification de la vie des entreprises

CONTEXTE :

- 31 décembre 2015 : caducité des POS = retour au RNU
- 31 décembre 2016 : « grenellisation » des PLU
- Mise en compatibilité avec les documents de rang supérieur (SCOT)

DISPOSITIONS :

- Délais écartés jusqu'au 31 décembre 2019 pour les EPCI prescrivant une élaboration de PLUi

CONDITIONS :

- Débat sur le PADD avant le 27 mars 2017
- Approbation du PLUi avant le 31 décembre 2019



Mots Clés :

mutualisation des moyens, ingénierie, solidarité, développement durable,

co-construction, projet de territoire

Introduction : urbanisme et intercommunalité

1 Enjeux et intérêts des PLUi

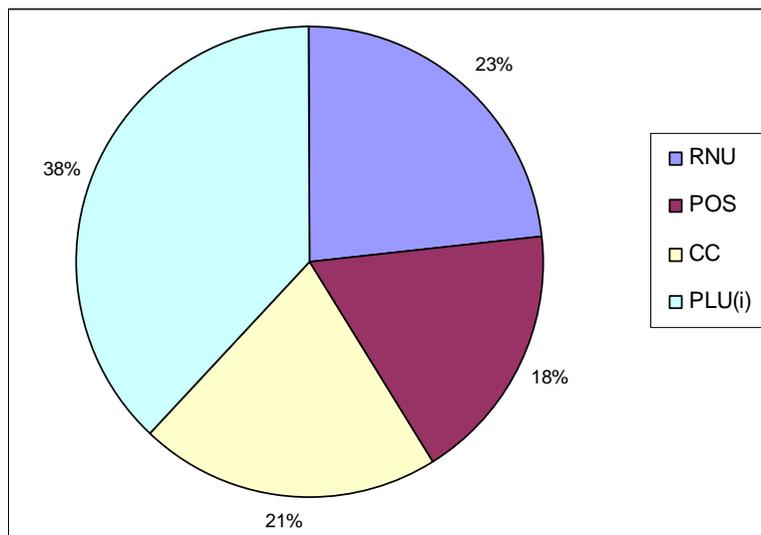
2 Etat des lieux des PLUi : bilan et perspectives

3 L'action du Club PLUi

Les dynamiques en cours

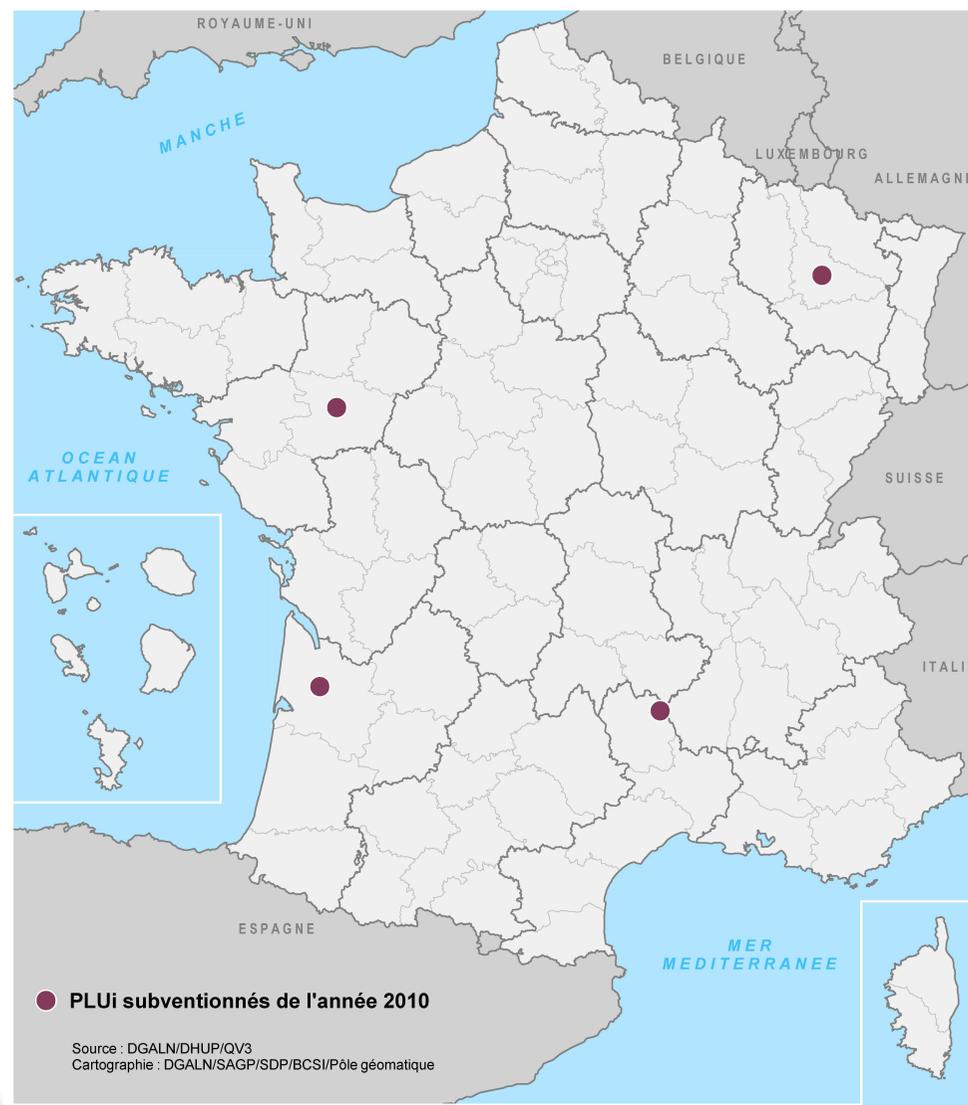
Des PLU(i) en progression

Type de document (en cours ou opposables)	Nombre de communes	%
RNU	8 510	23%
POS	6 547	18%
CC	7 636	21%
PLU(i)	13 988	38%



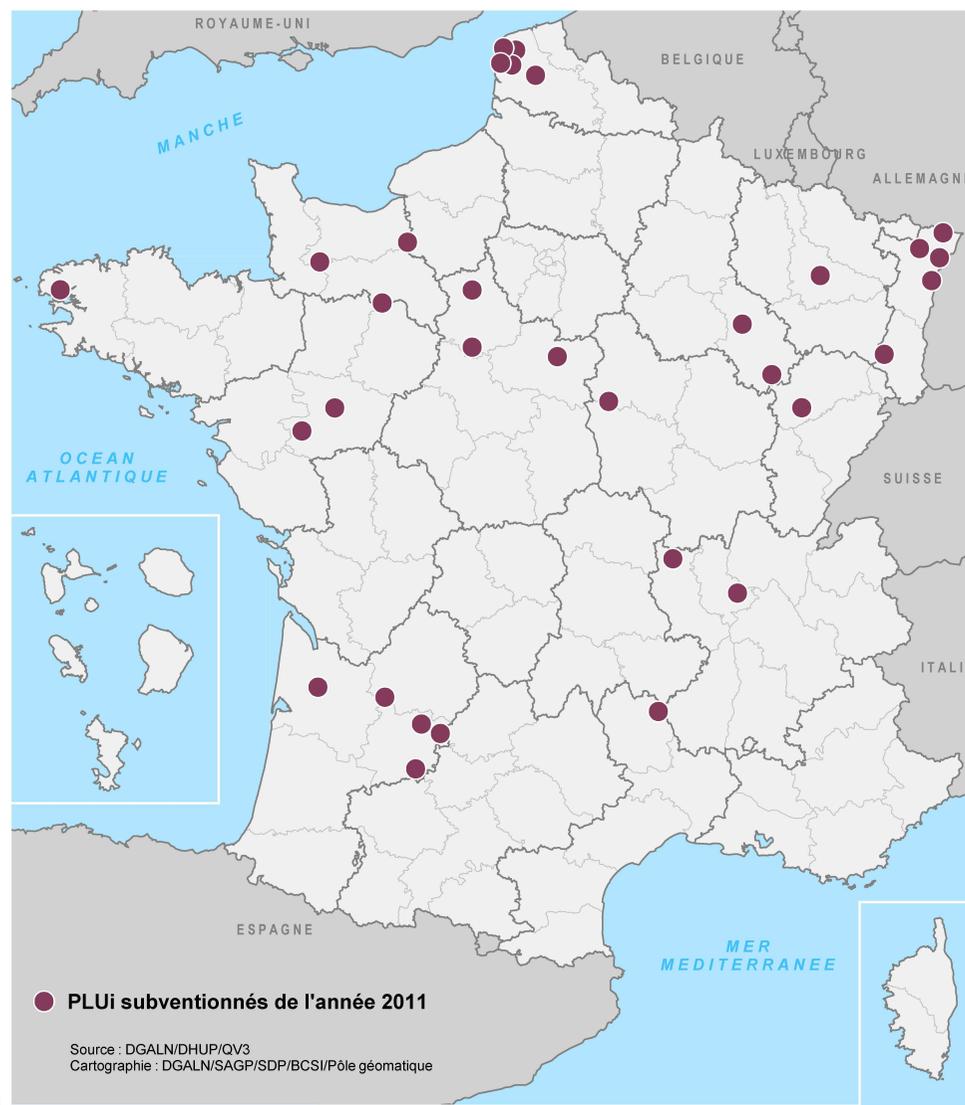
Les PLUi subventionnés en 2010

+ 4 projets



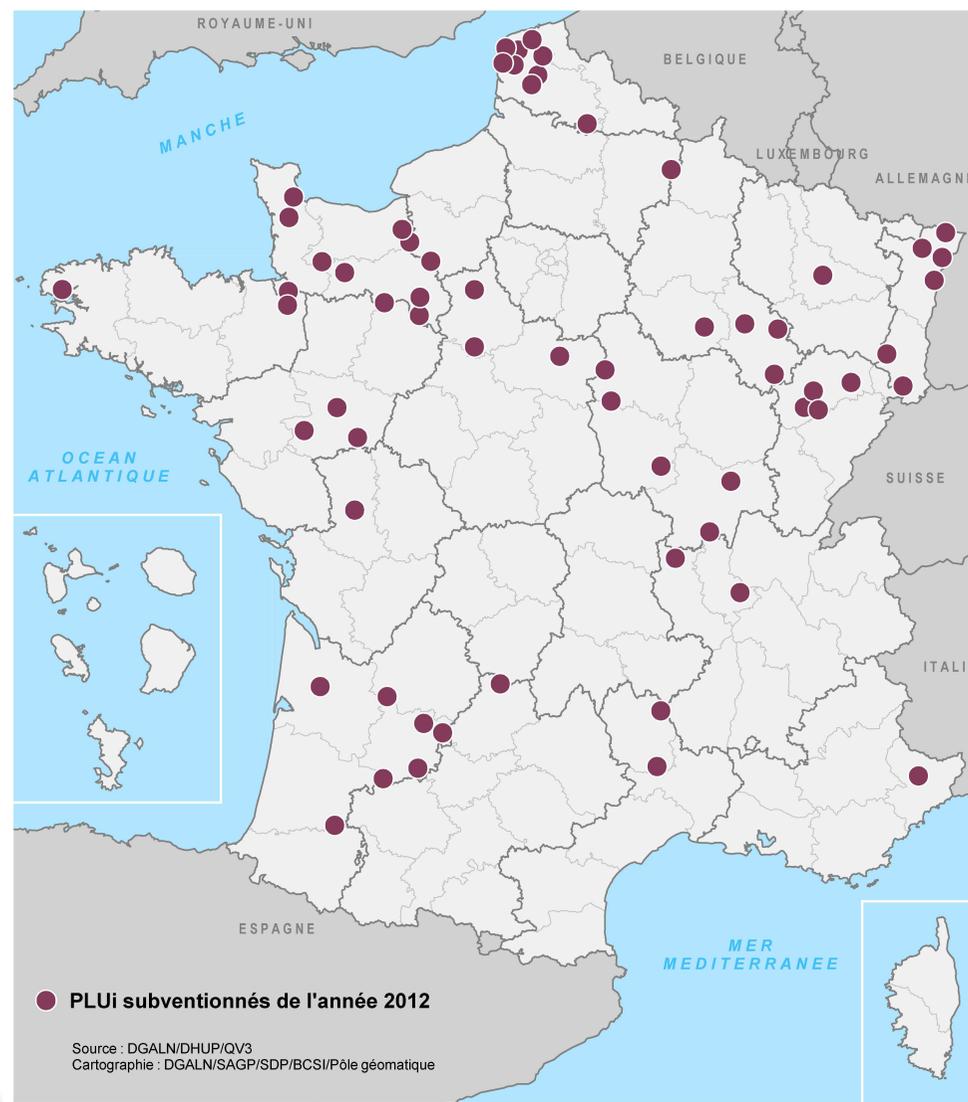
Les PLUi subventionnés en 2011

+ 28 projets



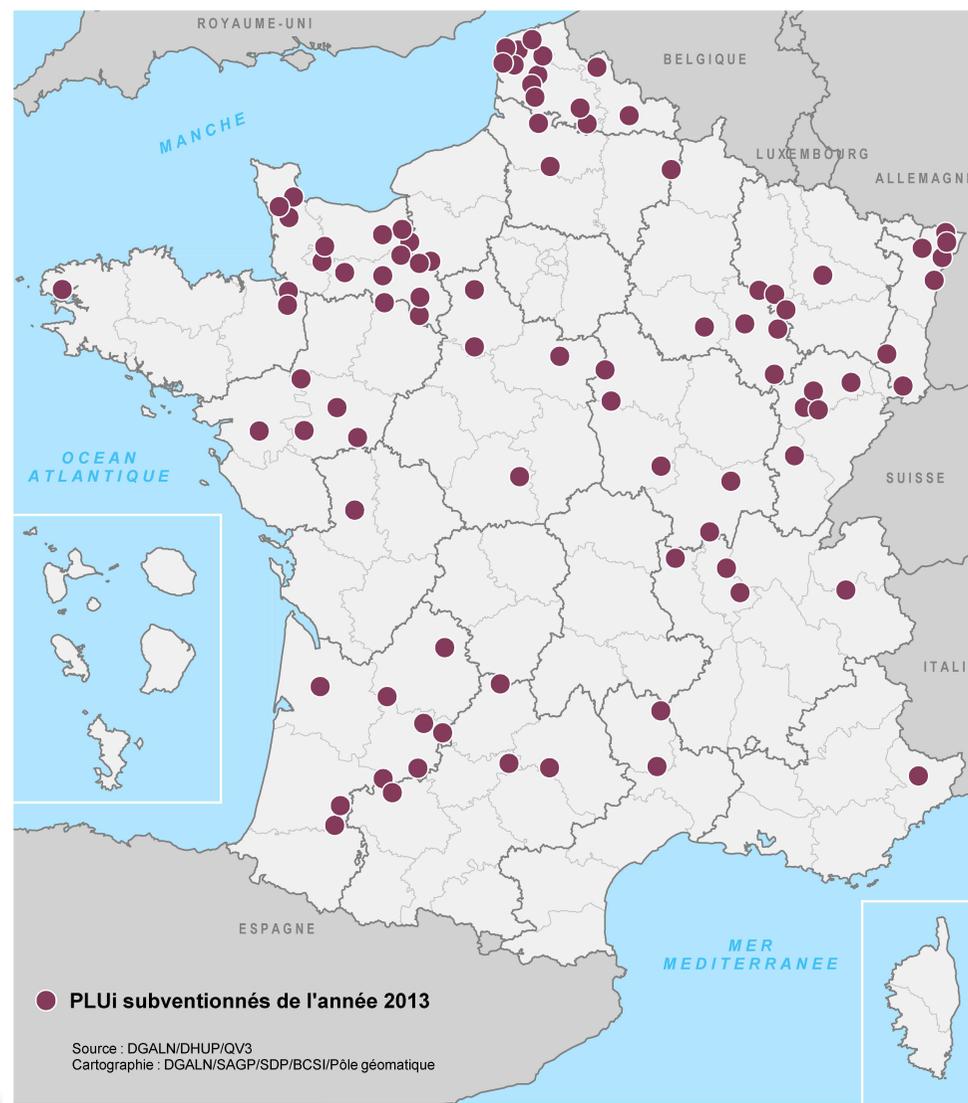
Les PLUi subventionnés en 2012

+ 31 projets



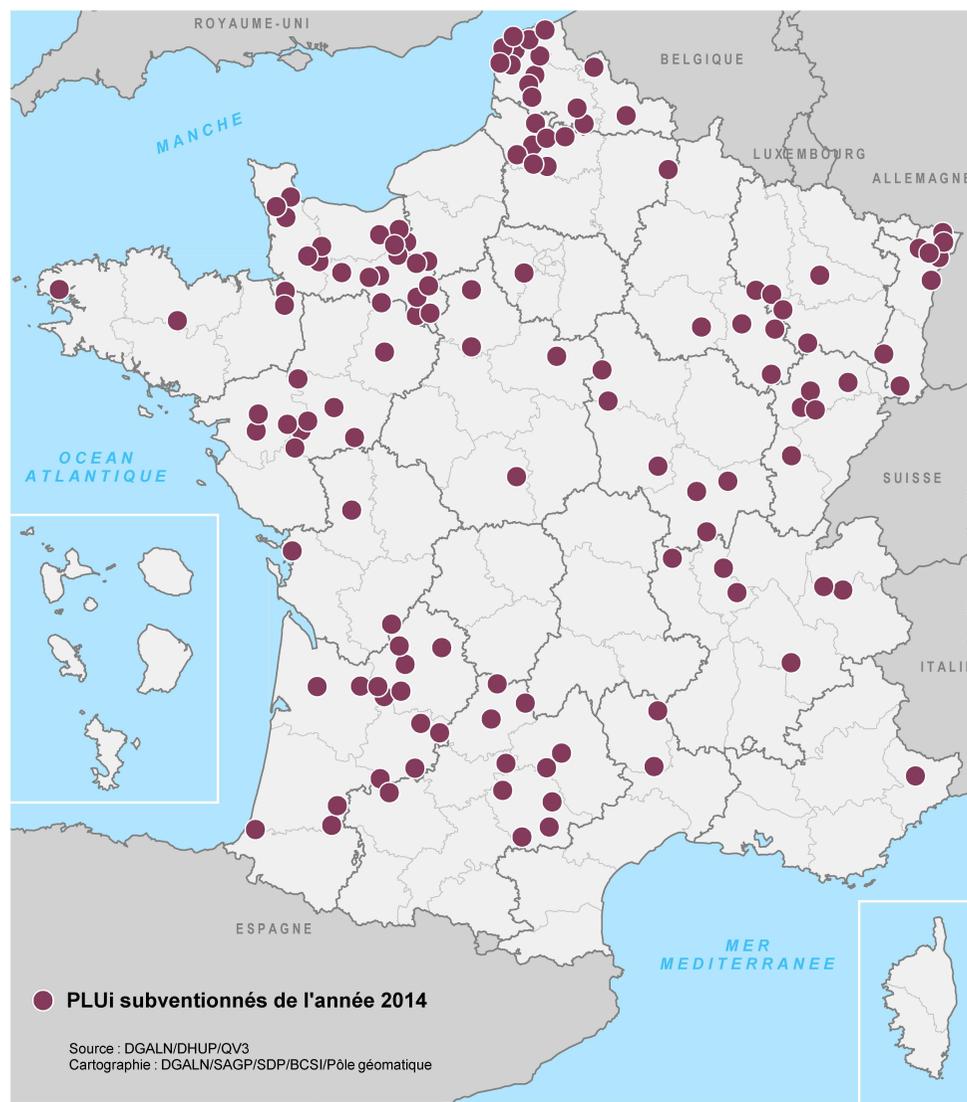
Les PLUi subventionnés en 2013

+ 27 projets



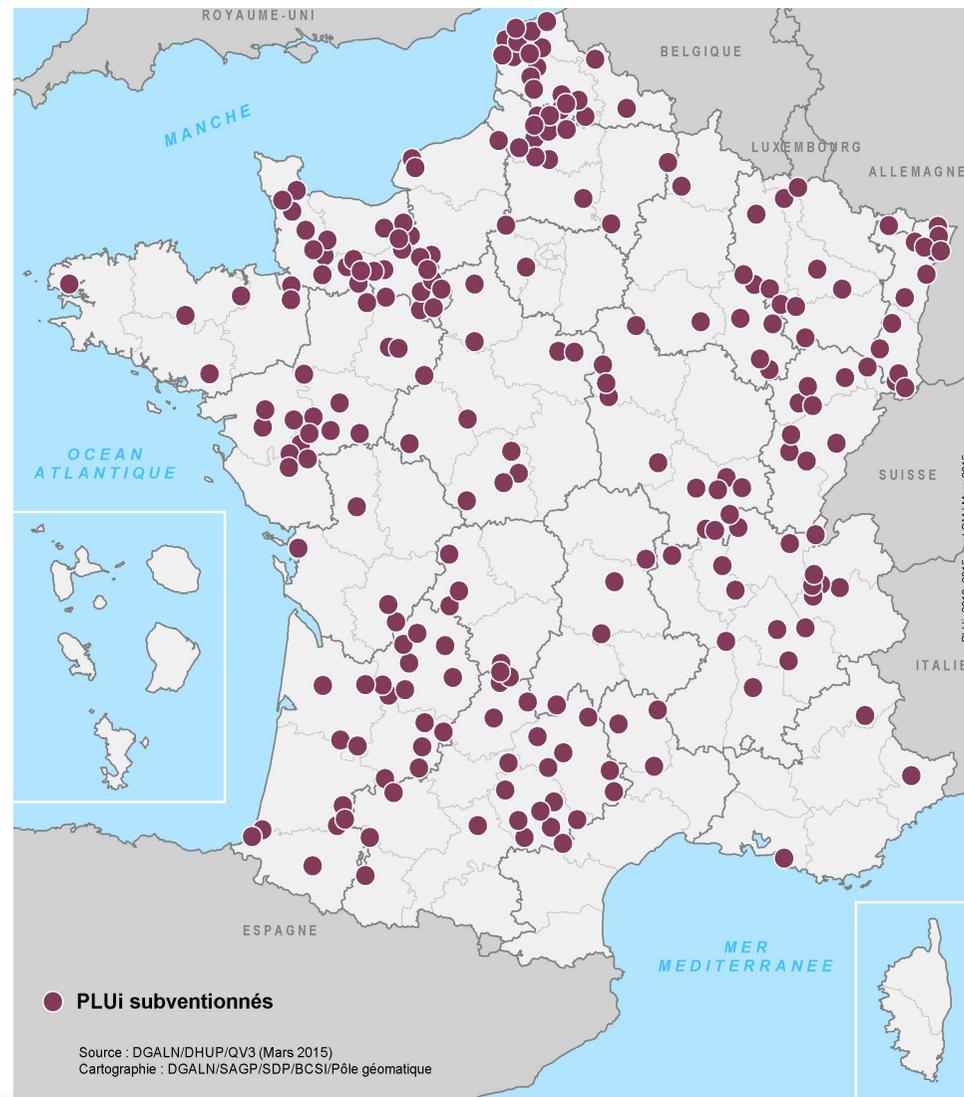
Les PLUi subventionnés en 2014

+ 40 projets



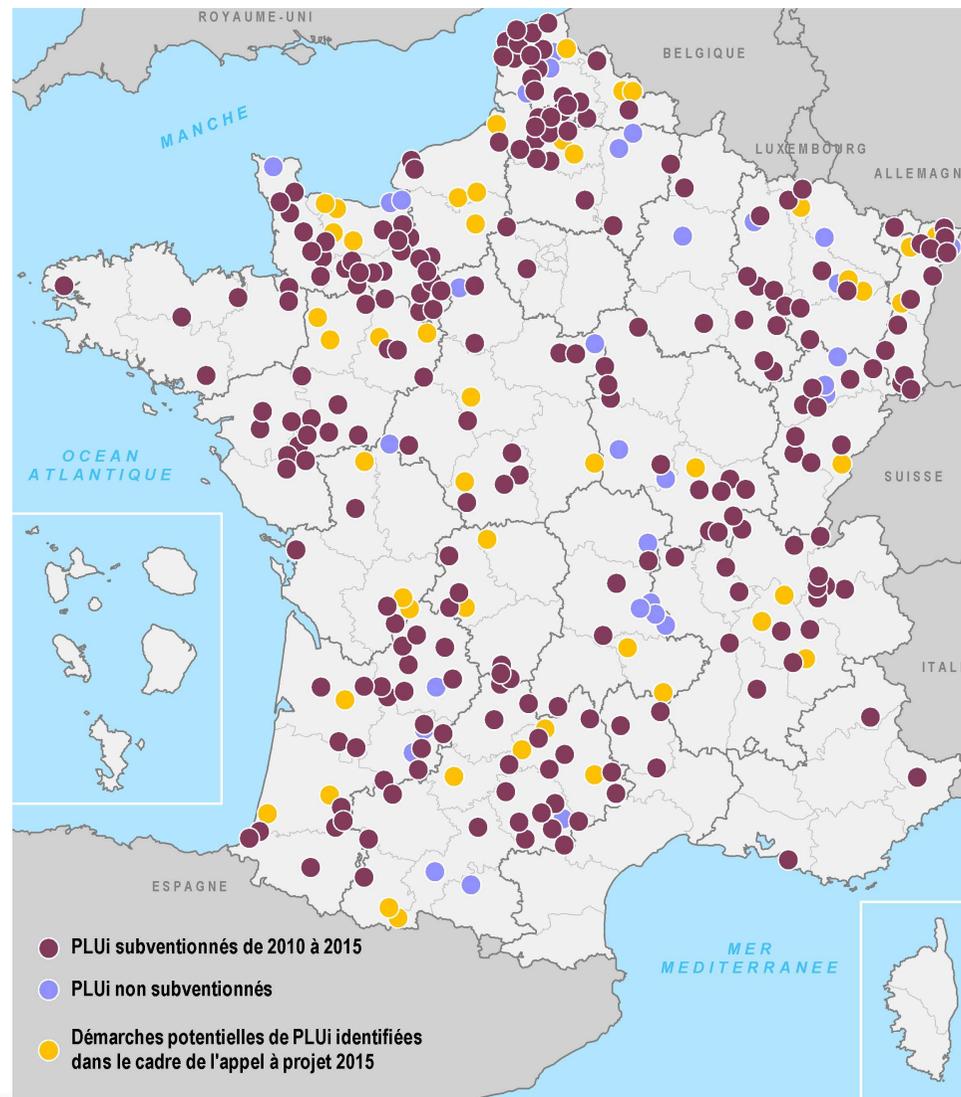
Les PLUi subventionnés en 2015

+ 103 projets

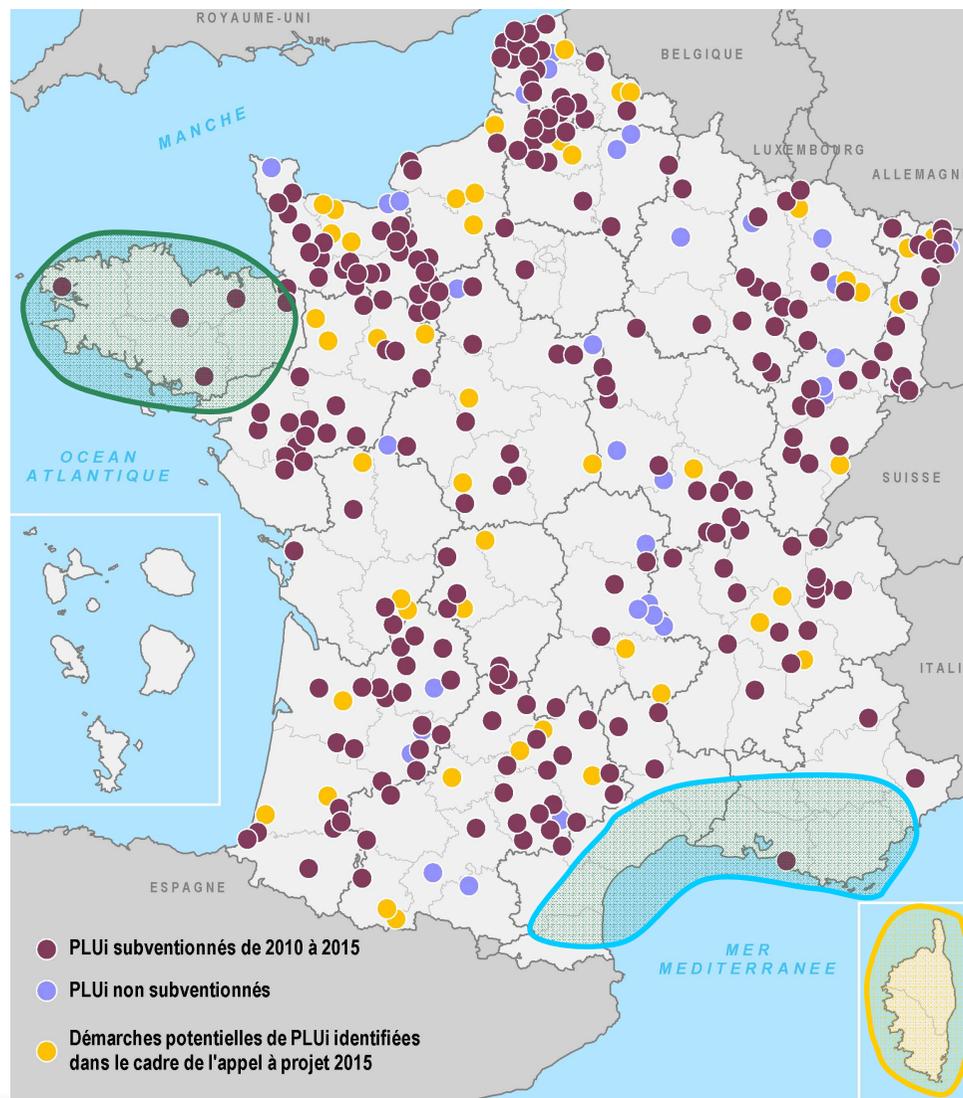


Les PLUi subventionnés et les autres démarches

+ 40 projets
+ 60 projets



Les PLUi subventionnés et les autres démarches



Les dynamiques en cours

Éléments statistiques

Couverture :

- Plus de 280 démarches de PLUi
- Progression régulière et assurée
- 12.8 millions d'habitants
- Près de 20% de la population française

Efforts à porter :

- Bretagne
- PACA
- Languedoc Roussillon
- Corse

Introduction : urbanisme et intercommunalité

1 Enjeux et intérêts des PLUi

2 Etat des lieux des PLUi : bilan et perspectives

3 L'action du Club PLUi



FINALITÉ DU CLUB PLU*i*

- **Apporter un appui** méthodologique et juridique
- **Mettre en réseau** les acteurs locaux participant à l'élaboration de PLUi
- **Partager les spécificités** d'un territoire : retours d'expériences
- **Alimenter** les réflexions de l'Etat
- **Produire** des éléments de méthode grâce à l'identification de bonnes pratiques, exemples : étude sur la rédaction des OAP, fiche méthodologique sur la concertation etc...



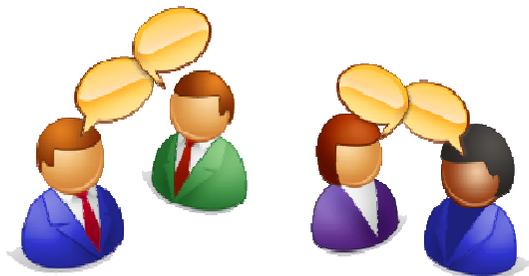
STRUCTURATION DU CLUB PLUi

- **Pilotage du Club** par le Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité avec l'appui du CEREMA
- **Co-pilotage du Club** avec les partenaires du ministère : associations d'élus (AdCF, AMF, ACUF), FNAU, GART.
- **Animation par des acteurs locaux** : DREAL, DDT(M), agences d'urbanisme, bureaux d'études, CAUE, Conseils régionaux, PNR etc...



MODALITÉS DE TRAVAIL

- **Groupes de travail nationaux** (TVB, déplacements, habitat, paysage, ...) : production d'éléments juridiques et méthodologiques à partir des expériences des lauréats avancés.
- **Clubs territorialisés** (Alsace, Basse-Normandie, Bourgogne, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Picardie) animés par les DREAL, DDT et équipe d'appui locale avec l'aide de la DGALN et du Cerema: mise en réseau des acteurs locaux, partage des spécificités du territoire;
- **Journées de sensibilisation** : prioritairement à destination des élus et techniciens se questionnant sur la démarche





VECTEURS DE COMMUNICATION

- **Lettre d'information** : parution trimestrielle, elle est composée d'un éditorial, d'un zoom (juridique, méthodologique), d'un témoignage et des actualités autour du PLUi (1000 destinataires)
- **Site extranet du Club** : le site reprend l'ensemble des productions, supports utilisés lors des rencontres.
- **Les prises de paroles dans les journaux spécialisés** : articles divers dans Le Moniteur, La Gazette des communes, la lettre du CNTVB etc...

Le séminaire annuel : 29 mai 2015 autour du thème du projet de territoire



Ressource : un observatoire des PLUi

Objectifs

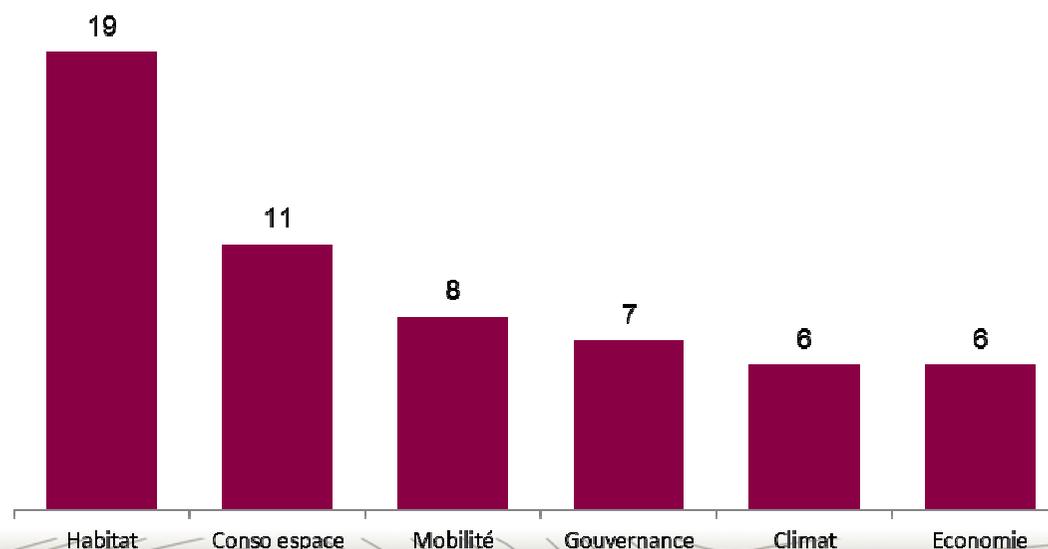
- Connaître la progression des travaux **des lauréats depuis 2010**.
- Recenser les **attentes des lauréats** vis-à-vis des actions du Club pour l'année 2015.

Cibles

- L'enquête a été adressée **aux 133 lauréats du Club PLUi** entre 2010 et 2014.

Axes de travail

- Quelles sont les **thématiques** sur lesquelles vous souhaitez que le Club travaille ?



Le Club a été très actif dans les territoires en 2014 et cette activité va continuer à s'accélérer en 2015...

16 événements dans les territoires en 2014 ...



880

*participants environ aux
4 journées de
sensibilisation
dont env. 60% d'élus*

- 9 septembre : Aquitaine / Midi-Pyrénées (≈ 350 part.)
- 14 novembre : Poitou-Charentes (≈ 200 part.)
- 16 décembre : Seine-et-Marne (≈ 180 part.)
- Une journée en partenariat avec la FNAU à Strasbourg le 18 sept. (≈ 150 part.)

11

**Rencontres
(5 Clubs)**

- 11 rencontres organisés en 2014 par les Clubs territorialisés, rassemblant entre 20 et 60 personnes
- 1 nouveau Club a été lancé en 2014 en Lorraine
- 1 Club Picardie lancé en janvier 2015

Une programmation 2015 déjà riche ...

6

*Journées de
sensibilisation déjà
programmées*

- 2 avril : Rhône Alpes en partenariat avec le réseau 3A, le Conseil régional
- 7 mai : Haute-Normandie
- 23 Juin : Nord-Pas-de-Calais
- 10 Juin : Bretagne
- Juin : Limousin
- Septembre : Franche-Comté

3

**Nouveaux
Clubs à
l'étude**

- Rhône-Alpes
- Franche Comté
- Midi-Pyrénées

Merci de votre attention !

Guenole.Poix@developpement-durable.gouv.fr

Club.Plui@developpement-durable.gouv.fr

<http://extranet.plui.territoires.gouv.fr>

Nom d'utilisateur : plui

Mot de passe : extr@plui



MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ